

Élections communales 2018
Questionnaire à l'attention des listes se présentant dans les communes bruxelloises

Comment la RainbowHouse Brussels utilisera vos réponses:

1. Les questions listées dans ce document reprennent les revendications formulées par la RainbowHouse, coupole des associations LGBTQI+ en région bruxelloise, avant la Belgian Pride 2018. Elles sont à la fois précises et ouvertes, et permettent aux listes de candidats de faire valoir leurs projets, en s'appuyant également sur l'expérience acquise et l'état des politiques déjà lancées dans leurs communes.

2. **La RainbowHouse adresse ce questionnaire aux candidat.e.s via les Fédérations régionales des partis politiques**, pour garantir que ceux-ci soient traités de manière équitable. Le questionnaire est aussi publié sur notre site, de manière à être rendu accessible aux listes indépendantes dont nous n'aurions pas les contacts.

3. **La RainbowHouse ne publiera que les réponses retournées par les listes communales de candidat.e.s.** C'est en effet à cet échelon que le choix des électeurs se fera, dans un contexte local qui varie selon les bilans des collèges sortants et selon les situations locales.

4. **La RainbowHouse mettra en ligne les réponses reçues sur son site.** Les réponses seront accessibles par commune et par parti. La RainbowHouse publiera régulièrement des analyses sur le nombre de réponses reçues et sur leur qualité.

5. **La RainbowHouse ne prendra en aucun cas position en faveur d'un parti donné.**

Introduction

La vie des personnes se joue en premier lieu dans leur rue, quartier, commune ou ville, de résidence comme de passage. Une politique locale a donc un impact énorme sur la vie quotidienne de chaque citoyen.ne, y compris sur celle des habitant.e.s LGBTQI+. Voilà pourquoi la Belgian Pride met en 2018 les communes et les villes sous les projecteurs, ou mieux encore : sous l'arc-en-ciel !

Au niveau fédéral et social, les 15 dernières années ont été fortement engagées dans une amélioration de la législation en faveur de l'égalité et du respect des personnes LGBTQI+. Nos lois ont fait de grands pas en avant, mais la société ne suit pas toujours le mouvement au même rythme. Et nous remarquons que la sensation de bien-être ou de sécurité pour les LGBTQI+ ne progresse pas, comme l'attestent les études de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

Toujours plus de la moitié des personnes LGBTQI+ n'ose faire son coming out sur le lieu de travail. Le nombre de suicides reste très élevé, les adolescent.e.s sont particulièrement touché.e.s. Et après chaque agression homo-lesbo-, bi-, trans- ou inter-phobe dans la rue, l'habituelle réaction se fait entendre : "vous feriez mieux de ne pas vous balader n'importe où main dans la main".

Les plus précaires d'entre nous restent les plus touché.e.s et victimes de ces discriminations.

Les communes et les institutions locales peuvent et doivent faire la différence, et surtout prendre leurs responsabilités pour le bien-être de tou.te.s leurs habitant .e.s ! La plupart des mesures ci-dessous visent à garantir la prévention ou la réaction à des actes (discrimination, harcèlement, stigmatisation) qui constituent des délits. Si la liste qui suit n'est pas parfaitement exhaustive, elle montre cependant l'ampleur du chantier encore à mener.

E = Existant

O = Oui

N = Non

CT : Court terme (dès le début ou au cours de la première moitié du mandat)

MT = Moyen terme (avant la fin du mandat)

LT = Long terme (fin de mandat ou suivant(s))

1. Une politique structurelle d'égalité des chances pour la commune

Gauches communes est une liste unitaire à Saint-Gilles qui s'oppose à l'austérité, soutenue par le Parti Socialiste de Lutte (PSL-LSP), le Parti Humaniste (PH-HP) et la Campagne ROSA.

		E	O	N	CT	MT	LT
1	Un service en charge de l'égalité des chances						
	Un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances						
1-11	Envisagez-vous de vous doter d'un service en charge de l'égalité des chances ? ¹		X		X		
1-11b	Détaillez : La commune pourrait mettre sur pied un service communal contre les discriminations. Au sein de la maison communale, un nouveau service devrait être chargé d'accueillir les personnes victimes de discriminations sexistes, racistes ou LGBTQI-phobes. Cela nécessiterait d'embaucher du personnel, assistants sociaux, juristes, capable de saisir des problèmes rencontrés, de renseigner sur les démarches possibles et d'accompagner dans ces démarches les personnes qui en ferait la demande. Ces travailleurs devraient être nommés pour assurer des bonnes conditions de travail et construire cette structure comme un réel service public et pas un bricolage temporaire. Un tel service communal pourrait être muni d'un service d'accueil 24h/24 pour éviter que des situations conflictuelles ne soient pas traitées trop tard ou simplement non traitées.						
1-12	Envisagez-vous de nommer un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances ?		X		X		
1-12b	Détaillez : Oui. Mais la lutte pour l'égalité et contre la pauvreté doivent être une priorité pour tout le conseil, en incluant le bourgmestre. Un.e échevin.e ne suffit pas, tou.s.tes les échevin.e.s doivent être pour l'égalité.						
1-2	Un plan d'action pour l'émancipation et l'égalité de tou.s.tes ;						
1-20	Pensez-vous élaborer un tel plan pour la commune ?		X		X	X	X
1-21	Pensez-vous, notamment, que ce plan doit couvrir les orientations sexuelles, les identités de genre, les caractères sexuels et l'ensemble des personnes LGBTQI+, quel que soit leur statut social (travailleu.r.ses du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc.), mais également tous les autres aspects des identités des résident.e.s de la commune, en reconnaissant leur caractère pluriel et intersectionnel ?		X		X	X	X
1-21b	Détaillez : Oui. Mais pas seulement, ce plan doit couvrir aussi l'exploitation de travailleu.r.ses à bas salaires, familles monoparentales, les chômeu.r.ses à basse qualification,... Pour arrêter toute discrimination, il faut une lutte pour libérer les moyens nécessaires, pour éviter que tous les profits aillent vers une minorité. Remarque : nous cochons ici les court, moyen et long terme, ceci afin de souligner qu'il y a une urgence pour combler les besoins, mais qu'il nous avons besoin de mesures et d'une politique continues, pas uniquement de "one shot" à court terme.						
1-22	Envisagez-vous de détailler les mesures à prendre pour chacune des thématiques énoncées et y associer		X		X	X	X

1

L'intitulé est ici à titre indicatif et peut recouvrir des champs plus larges ou plus spécifiques selon le projet du candidat

	un calendrier et un budget ?						
1-22b	<p>Lequel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les violences conjugales, les jeunes mis à la porte après leur coming-out, ou encore les personnes qui doivent quitter leur domicile pour fuir une situation discriminante, ces situations doivent pousser la commune à développer le logement d'urgence pour garantir rapidement à chacun.e qui le demande une solution temporaire. La régie des logements communaux serait utilisée en lien avec le CPAS pour créer ces logements d'urgence en suffisance. - Ces solutions d'urgence doivent être couplées avec un plan d'augmentation massif de logements publics sociaux dans la commune. Le refuge temporaire doit pouvoir se prolonger dans l'octroi d'un logement social abordable. Gauches Communes propose de créer 3000 logements sociaux publics supplémentaires à Saint-Gilles, notamment via la réquisition des bureaux et immeubles vides et la reconversion des logements de la régie. - Créer 30 nouvelles crèches publiques et divers services communaux pour lutter contre la double journée de travail des femmes. Construire 4 nouvelles écoles communales pour une infrastructure scolaire de qualité, davantage d'enseignants et moins d'élèves par classe. Créer une cuisine publique communale pour fournir gratuitement des repas de qualité à chaque enfant dans les écoles et les crèches. - Lutter contre les discriminations à l'école en créant des forums de discussion. - Renforcement du cadre du personnel public local, en créant 850 nouveaux emplois à court terme, en incluant les non belges, personnes LGBTQI+, personnes handicapées, femmes, etc... Notamment par l'introduction de la semaine de 30 heures sans perte de salaire avec embauches compensatoires et la reconversion des statuts précaires en emploi statutaire. - Discuter et travailler avec les organisations qui luttent déjà sur le terrain, se baser sur leur expertise, et sur base de ça créer un budget et une agenda. <p>Le programme de Gauches Communes ne repose pas sur une logique de limites budgétaires volontairement imposées. Au contraire, nous voulons partir des besoins de la population et trouver un chemin pour les combler. Pour que les intérêts de la population soient prioritaires, une administration locale doit briser la camisole financière. Pour cela, il nous faut un front de communes rebelles, où les représentants élus agissent en tant que représentants d'un mouvement de résistance.</p>						
1-23	Pensez-vous faire de ce plan un outil confié à l'échevin.e et au service responsable, pour leur permettre de solliciter les autres services et ainsi peser pour l'affectation de moyens effectifs à des actions favorisant réellement l'émancipation et l'égalité ?			X			
1-23b	Détaillez : Ce plan, ne peut être seulement confié à un.e seul.e échevin.e. Il doit être développé par le collège dans son ensemble avec des objectifs clairs pour tous les différents terrains de travail.						
1-24	Ce plan doit avoir pour objectif de favoriser une démarche de "mainstreaming" et d'évaluation, plutôt que de multiplier les actions nouvelles. Il ne s'agit donc pas d'une démarche forcément coûteuse. Souhaitez-vous reprendre et étendre la logique du budget "sensible au genre", pour évaluer l'impact des actions financées sur l'égalité ?		X		X	X	X
1-24b	Détaillez : Vu le plan exposé tout à l'heure, il s'agit de changer les conditions matérielles pour l'ensemble de la population, en étant sensibles vis à vis des groupes plus vulnérables, et qui ne se limite pas à des campagnes symboliques.						

1-25	Permettez-vous que le service en charge de l'égalité des chances puisse recevoir les plaintes concernant les discriminations et la stigmatisation (d'usager.ère.s ou de salarié.e.s de la commune) grâce à un système accessible dans tous les services publics gérés directement par la commune ou par délégation par un autre opérateur (intercommunales, ASBL, etc) ?		X		X		
1-25b	Détaillez : Voir point 1-11b						
1-26	Garantissez-vous que la commune s'engage à suivre les engagements qui ont déjà été pris et assurera l'évaluation des politiques menées sur ces sujets ?		X		X		
	Détaillez : S'il s'agit de continuer les politiques d'austérité, non. Nous voulons renforcer le soutien à et la coopération avec les organes sociaux déjà actifs sur le terrain qui ont l'expertise de faire des évaluations sur l'efficacité ou non des différents engagements.						
2	La commune soutient ses agent.e.s La plupart des mesures d'information et de formation qui apparaissent dans le présent document permettent aux agents communaux de mieux savoir réagir aux situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions La commune a également, parmi ses agents, des personnes LGBTQI+ ainsi que d'autres identités minorisées :						
2-1	Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent être en sécurité dans l'exercice de leurs fonctions, et bénéficier, le cas échéant, du système de plainte décrit au point 1 (1-25) ?		X		X		
	Oui, c'est un point général pour tous les agents publics.						
2-2	Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent bénéficier, lors du recrutement ou du déroulement de carrière, d'un fort engagement de la Commune en faveur d'une bonne représentativité et d'une égalité de traitement ?		X		X		
2-3	À terme, adopterez-vous et mettrez-vous en œuvre un "Plan Diversité" tel que proposé par la Région de Bruxelles-Capitale ² ?						
	Évidemment, nous sommes pour la diversité. Mais nous pensons que plutôt que de faire de la discrimination positive, il faut une lutte pour de bons emplois avec de bons salaires pour tous et toutes, avec ouverture du statut à tous ces groupes minorisés. Il faudrait aussi pour les travailleurs à basse qualification un système d'apprentissage sur le lieu de travail donnant droit au salaire minimum dans le secteur et l'accès au statut.						
3	La commune engagée pour la visibilité et la participation dans les activités culturelles						
3-11	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour accueillir de manière représentative les identités de tou.te.s ?		X		X	X	X
3-11b	Détaillez : Oui. Nous voulons mettre fin aux stéréotypes et à la persécution de tous les groupes opprimés. Pour que tous et toutes puissent raconter leurs histoires il faut des ressources						

	en suffisance et un accès démocratique à l'art et à la culture.					
3-12	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour s'adresser à tous les publics de la commune ?		X		X	X
3-12b	<p>Détaillez :</p> <p>Nous pensons que l'art et la culture sont essentielles pour l'activité humaine. Les couches le plus précaires ont autant de droit d'y accéder que les plus riches dans la société. Une commune peut encourager l'ouverture d'espaces artistiques et culturels gratuits, gérés et programmés par des comités élus de résident.e.s locaux.ales, de travailleur.euse.s et d'artistes, afin de combler les lacunes dans l'offre et d'apporter l'éventail complet de l'art et la culture à tous et à toutes.</p>					
3-2	Pensez-vous appliquer cela au spectacle vivant, aux expositions, aux débats, ainsi qu'aux fonds des bibliothèques et ludothèques publiques ?		X		X	X
3-2b	<p>Détaillez :</p> <p>Oui, ainsi que pour les artistes de rue, les artistes graffeurs et autres.</p>					
3-3	Pensez-vous organiser cela tout au long de l'année, même si certaines périodes peuvent être plus intenses (exemples : 8 mars ³ , PrideFestival).		X		X	X
3-3b	<p>Détaillez :</p> <p>De tels espaces de quartier serait toujours accessibles et seraient aussi un outil pour pousser à des campagnes de solidarité, rassembler la population et organiser des débats et campagnes notamment contre les discriminations.</p>					
4	<p>La commune offre un accueil adapté aux habitant.e.s</p> <p>Ce point s'applique en particulier à l'accueil dans les services de la population (belge et étrangère) et de l'état civil.</p>					
4-10	Mettez-vous tout en œuvre pour vous assurer régulièrement que votre personnel, dans les différents services, est formé à accueillir tous les publics dans des termes et d'une manière pleinement respectueuse de leurs identités et de leurs vécus ?		X		X	
4-10b	<p>Détaillez ?</p> <p>La commune doit investir dans la formation et la sensibilisation du personnel dans les services communaux dans lesquelles elle est impliquée.</p>					
4-11	Mettez-vous en place un dispositif pour recueillir les retours des habitant.e.s sur leur expérience à l'accueil ?		X		X	
4-11b	<p>Détaillez ?</p> <p>Oui. Le service communal contre les discriminations s'occuperait de mettre en place un tel dispositif et s'assurerait que tout le personnel soit formé sur les droits des personnes. Il doit aussi assurer que les gens soient informés de leurs droits en mettant notamment de l'information à leur disposition avec des tracts, brochures, sites webs, etc.</p>					
4-12	Souhaitez-vous que la commune puisse analyser les plaintes reçues par son service en charge de l'égalité des chances, par les agences locales pour l'emploi ou un service délégué, par exemple un service Ombudsman ?		X		X	
4-12b	<p>Détaillez ?</p> <p>Oui, voir 4-11b</p>					

4-2	Vous assurerez-vous que les évolutions du droit sont pleinement prises en compte et que votre personnel a accès aux formations nécessaires (exemple : la nouvelle loi sur le changement d'état civil des personnes transgenres ⁴) ?		X		X	
4-2b	Détaillez ? Oui, voir 4-10b et 4-11b					
4-3	Vous assurerez-vous également que dans tous les points d'accueil des habitant.e.s (accueil général, antennes de quartier, etc.) des informations visibles soient disponibles pour les personnes qui souhaitent porter plainte pour discrimination ou signaler un abus, les renseignant sur leurs droits, les recours et les soutiens possibles, et les motifs de discrimination reconnus par la législation ?					
4-3b	Détaillez ? Oui, voir 4-11b					
5	La commune facilite l'accueil des enfants et des familles à l'école et dans les crèches					
5-10	Vous assurerez-vous que le personnel enseignant et non-enseignant bénéficie d'informations et de formations sur le respect dû à tous les publics ?		X		X	X
5-1àb	Détaillez ? Oui. La commune doit investir dans la formation et la sensibilisation du personnel dans les écoles et les crèches. Il faut plus de moyens et plus de personnel, au niveau des enseignant.es, du personnel administratif et technique. Il faut également diminuer le nombre trop élevé d'élèves par classe pour atteindre des classes de maximum 15 élèves. Ainsi, les enseignant.es peuvent dédier plus de temps à chaque élève pour le suivi pédagogique et le suivi relationnel avec les parents.					
5-11	Incluez-vous dans cette information explicitement l'accueil des familles dans lesquelles au moins un parent est LGBTQI+ ?		X		X	X
5-11b	Détaillez ? Oui. Mais, en plus de l'information, ce qui manque surtout ce sont des investissements publics pour créer des places suffisantes dans les crèches et les écoles communales pour pouvoir accueillir tout le monde. Il faudrait créer 30 nouvelles crèches publiques à Saint-Gilles pour avoir une place de crèche communale pour chaque enfant. Pour avoir suffisamment de places dans les écoles maternelles et primaires, avec des infrastructures scolaires de qualité, davantage d'enseignant.es et moins d'élèves par classe, il faut construire 4 nouvelles écoles communales à Saint-Gilles.					
5-12	Prendrez-vous en compte le cas des enfants à l'identité LGBTQI+ ou non-binaire, pour réagir à tout cas de stigmatisation ou de harcèlement, quel qu'en soit l'origine ?		X		X	X

5-12b	Détaillez ? Oui. Nous ne pouvons permettre aucune forme de harcèlement dans nos écoles, soit LGBTQI+phobe, sexiste ou raciste. Des investissements sont nécessaires, y compris dans l'enseignement, pour qu'une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle soit présente dans chaque école. Celle-ci doit être non hétéronormative, appropriée et attentive aux besoins des personnes LGBTQI+.						
5-13	Incluez-vous, également, une meilleure représentativité de la diversité des modèles familiaux, d'identités de genre et d'orientations sexuelles dans les supports pédagogiques utilisés ou mis à disposition par les écoles communales (livres, exercices, affiches, etc.) ?		X		X	X	X
5-13b	Détaillez ? Oui. Il y a déjà un investissement à faire pour développer ce matériel pédagogique car l'on se trouve dans une situation de désinvestissements depuis des décennies par tous les gouvernements consécutifs.						
5-2	Vous assurerez-vous que les écoles communales systématisent les programmes EVRAS ⁵ .		X		X		
5-2b	Détaillez ? Oui.						
6	La commune s'engage pour la sécurité de tou.te.s sur la voie publique La commune utilise sa représentation dans les instances de la zone de police						
6-10	Pour s'assurer que les agents reçoivent une formation adéquate à l'accueil des personnes LGBTQI+ et de toutes les personnes minorisées, en particulier lorsque ces personnes viennent dénoncer des faits de discrimination, de stigmatisation ou de violences discriminatoires (travailleur.e.s du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc);		X		X	X	X
6-10b	Détaillez ? Oui. La commune doit investir dans la formation et sensibilisation des zones de police aux procédures de plaintes et aux droits des victimes. C'est crucial pour éviter la culpabilisation ou les rejets pur et simple de plaintes.						
6-11	Pour s'assurer de la présence de référent.e.s spécialisé.e.s sur les questions LGBTQI+;		X		X	X	X
6-11b	Détaillez ? Oui et il faut assurer que tout le personnel à l'accueil est formé pour réagir à tous les types de discriminations qui existent dans la société.						
6-12	Pour s'assurer que l'accueil dans les commissariats prévoit une information visible sur les droits des personnes minorisées victimes de discriminations et de violences, et sur les structures associatives pouvant les accompagner;		X		X	X	X

6-12b	Détaillez ? Oui, le service contre les discriminations doit assurer la présence de matériel informatique dans les bureaux de police comme à la maison communale.					
6-2	La commune sensibilise ses gardiens de la paix et les travailleurs sociaux qu'elle emploie directement ou qui relèvent d'associations subsidiées (telles que l'asbl BRAVVO à Bruxelles-Ville) aux situations de discrimination et de violence vécues par les personnes LGBTQI+ et autres personnes minorisées;	X		X	X	X
6-2b	Détaillez ? Oui, nous voulons que tout le personnel soit formé.					
6-3	La commune s'engage dans une approche intégrée de ses quartiers, en visant à respecter les droits de toutes les personnes concernées (habitant.e.s, commerces, travailleur.r.ses du sexe, personnes sans domicile, etc.).	X		X	X	X
6-3b	Détaillez ? Oui. Tous les travailleur.euse.s qui témoignent de discriminations doivent savoir réagir. Il faut que ceux-ci deviennent acteurs contre la discrimination dans l'espace public.					
7	La commune agit pour une action sociale inclusive de tou.te.s Les communes sont responsables, en gestion directe, par délégation à des associations subsidiées, ou par l'intermédiaire du CPAS, de nombreux services accueillant des milliers d'usager.ère.s. Ces personnes sont, souvent, parmi les personnes plus vulnérables que la moyenne du fait de leur situation sociale. Les personnes LGBTQI+ et les autres personnes minorisées qui ont recours à ces services peuvent donc cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité sociale.					
7-1	Vous engagerez-vous pour une formation optimale de tou.te.s les agent.e.s d'accueil concerné.e.s, en reprenant, quand ils existent, les instruments pédagogiques et de formation proposés par les associations:	X		X	X	X
7-1b	Détaillez ? Oui, nous voulons que tout le personnel public local soit formé.					
7-10	Dans vos services en Maison Communale ?	X		X	X	X
7-11	Dans vos CPAS ?	X		X	X	X
7-12	Dans vos organismes proposant des services aux enfants et aux jeunes, en particulier les maisons et les points information jeunesse ?	X		X	X	X
7-13	Dans vos établissements d'accueil ou de résidence des personnes âgées ?	X		X	X	X
7-13b	Autre ? Détaillez ?					
7-2	Concernant ces mêmes services, effectuerez-vous :					
7-21	Un diagnostic des besoins et vous informerez-vous auprès des associations compétentes en Région bruxelloise (associations de personnes minorisées et associations professionnelles concernées) ?	X		X	X	X
7-21b	Détaillez ? Oui. La commune travaillerait en lien avec les associations actives sur le terrain, pourrait s'orienter vers elles et travailler ensemble pour coordonner de la meilleure manière les					

	objectifs de formation, sensibilisation et accompagnement.						
7-22	Une analyse pour identifier, sur la base des inventaires de bonnes pratiques recensées en Belgique et en Europe (réalisés par plusieurs projets européens ces dernières années), les actions que votre commune peut reprendre à son compte ?		X		X	X	X
7-22b	Détaillez ? Oui. Le service contre les discriminations étudierait les inventaires de bonnes pratiques ensemble avec les associations de terrain concernées.						
7-23	Une priorisation des actions à mettre en place ?		X		X	X	X
7-23b	Laquelle ? Mettre en place un service contre les discriminations dans le cadre d'une cassure avec 30 années de désinvestissement dans tout le travail social et public, pour résoudre les problèmes de logement, accueil, emploi... On ne peut pas construire l'harmonie sociale dans un désert socio-économique.						
8	<u>La commune prend publiquement position pour l'égalité et l'émancipation</u> La commune témoigne visiblement de son soutien à ces causes :						
8-11	Afficherez-vous les symboles des communautés minorisées lors de leurs principaux événements (exemples : journées internationales, Belgian Pride, etc.), en utilisant, selon les cas, vos bâtiments (drapeaux) et/ou vos supports de communication (journal communal, panneaux d'affichage, etc.) ?		X		X	X	X
8-11b	Détaillez ? Tout à fait.						
8-12	Mettez-vous à la disposition du public des informations sur le mouvement associatif LGBTQI+ et d'autres groupes minorisés dans vos structures d'accueil du public ?		X		X	X	X
8-12b	Détaillez ? Oui. La commune utiliserait le matériel des associations.						
8-2	Vous engagez-vous à accuser réception et à vous efforcer de répondre aux sollicitations du milieu associatif issu des communautés minorisées ?						
8-21	Pour l'accès à des infrastructures publiques ?		X		X	X	X
8-21b	Détaillez ? On arrêterait l'utilisation commerciale des panneaux communaux. On donnerait cet espace pour les associations et la commune pour informer des campagnes en cours notamment contre les discriminations.						
8-22	Pour la représentation institutionnelle lors d'événements organisés par ce milieu associatif, y compris concernant la santé et la prévention des personnes (exemple : prévention VIH/SIDA, refus de la sérophobie, etc) ?		X		X	X	X
8-22b	Détaillez ? Oui, on y participerait et on mettrait à disposition les moyens et instruments de la commune pour aider à les réaliser.						
8-23	Pour la participation des institutions communales aux campagnes d'information et de sensibilisation pertinentes (par exemple : All Genders Welcome, proposée annuellement par la RainbowHouse) ?		X		X	X	X

8-23b	Détaillez ? Oui, on y participerait et on mettrait à disposition les moyens et instruments de la commune pour aider à les réaliser.		X				
8-24	Pour un accès égal, à qualité de projet égale, aux subsides communaux ?		X				
8-24b	Détaillez ? Oui, on considère que les problèmes de la communauté LGBTQI+ sont importants et que les associations faisant un travail positif sur ce plan ont droit à une subvention à la hauteur de la tâche.						
8-3	Vous engagez-vous à vous exprimer de manière claire et visible en réaction à d'éventuels incidents de stigmatisation et de discrimination avérés sur votre territoire ?		X		X	X	X
8-3b	Détaillez ? Lorsque un incident a lieu, la commune est un acteur mobilisateur pour appeler à des actions de solidarité et mener la discussion à l'échelle de toute la population.						
8-4	Pensez-vous vous inscrire dans des dynamiques d'amélioration de la situation réelle des personnes LGBTQI+, notamment en sollicitant ces dernière.e.s ou en soutenant des initiatives de santé publique issues des communautés (telles que la Déclaration Communautaire de Paris 2017 ⁶).		X		X	X	X
8-4b	Détaillez ? Oui. Nous proposons de mettre en place des conseils de quartier ainsi que sur les lieux de travail dans les services communaux, de faciliter les interpellations communales pour des groupes d'habitant.e.s organisé.e.s, dont des collectifs LGBTQI+, d'implémenter le référendum contraignant d'initiatives populaires, des forums de débats, etc.						
9	Une commune "hospitalière" La commune participe à l'accueil des personnes LGBTQI+ demandeur.se.s de protection internationale:						
9-1	Tenterez-vous, dans la mesure de vos moyens et en collaboration avec le niveau de pouvoir fédéral, de créer une Initiative Locale d'Accueil ("ILA"), dont nous considérons qu'elle est la structure la plus adaptée aux particularités des publics LGBT.		X		X	X	X
9-1b	Détaillez ? Oui. Au-delà de palier à l'urgence de l'accueil pour les réfugiés LGBTQI+ et tous les réfugié.e.s en général, l'accès au logement, à des soins de première ligne ainsi qu'à un enseignement gratuit sont essentiels pour effectivement rendre nos communes hospitalières. Nous nous engageons aussi à la lutte pour augmenter les moyens de la commune et ainsi pouvoir s'attaquer aux problèmes auxquels elle est confrontée, parce que dans le carcan budgétaire d'aujourd'hui il n'y a que des miettes à distribuer.						